

## ADMINISTRATION

### ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

#### Décision DG n° 2008-221 du 28 juillet 2008 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : *SJSM0830694S*

Le Directeur général,

Vu le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision n° 2002-125 du 29 juillet 2002 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2006-151 du 11 juillet 2006 portant désignation d'inspecteur de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

M. Hesters Rémi, pharmacien contractuel ;

M. Guinet Roland, pharmacien contractuel.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 28 juillet 2008.

*Le directeur général,*  
J. MARIMBERT